

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 mars 2023**

**Dossier N° 1**

**Délibération n°: DEL-2023-43**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES**

**Budget primitif 2023**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-trois le lundi treize mars à 18 heures 15, le conseil de communauté convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (à partir de la DEL-2023-48), Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENINCK, Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS, M. Nicolas DUFETEL (à partir de la DEL-2023-48), Mme Karine ENGEL, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (jusqu'à la DEL-2023-48), M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET (jusqu'à la DEL-2023-45), M. Francis GUTEAU (jusqu'à la DEL-2023-42), M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI (jusqu'à la DEL-2023-48), M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-François RAIMBAULT, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2023-48), M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2023-47)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Christophe BÉCHU, Mme Magali BERGUE, Mme Christelle CAILLEUX, M. Denis CHIMIER, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Lydie JACQUET, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENO, M. Bruno RICHOU, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON a donné pouvoir à M. Charles DIERS jusqu'à la DEL-2023-47  
Mme Magali BERGUE a donné pouvoir à M. Jean HALLIGON  
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER  
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Sébastien BODUSSEAU  
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Christine BLIN jusqu'à la DEL-2023-47  
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Patrick GANNON  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN  
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Maxence HENRY  
M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK à partir de la DEL-2023-43  
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Benoît COCHET  
Mme Lydie JACQUET a donné pouvoir à M. Lamine NAHAM  
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à M. Benjamin KIRSCHNER  
Mme Nacira MEGHERBI a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL à partir de la DEL-2023-49  
M. Patrice NUNEZ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Isabelle RAIMBAULT a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON  
M. Florian RAPIN a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN  
Mme Marie-France RENO a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO  
M. Bruno RICHOU a donné pouvoir à M. Jérémy GIRAULT

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER à partir de la DEL-2023-49  
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI  
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ jusqu'à la DEL-2023-46

Mme Karine ENGEL, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 14 mars 2023. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

## EXPOSE

Le débat d'orientation budgétaire du 13 février dernier a permis de présenter les grands équilibres financiers de notre collectivité pour les prochaines années à travers le plan pluriannuel d'investissement 2023-2025 et un examen des orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines. Ces éléments ont été complétés par une présentation détaillée de la structure de la dette et de la stratégie de sécurisation de cette dernière engagée depuis 2014.

Ce projet de budget primitif décline pour l'exercice 2023 cette stratégie pluriannuelle. Il aboutit à des équilibres proches de ceux présentés lors du DOB tout en intégrant les informations transmises au cours de ces dernières semaines (ajustements sur les crédits ressources humaines, actualisation sur les contrats d'assurance multi-risques).

### → Les principaux axes du budget primitif 2023

---

Avec les niveaux d'inflation exceptionnels que nous connaissons depuis quelques mois, le rapport du débat d'orientation budgétaire présenté le mois dernier faisait apparaître une profonde modification du contexte dans lequel les budgets d'Angers Loire Métropole seront mis en œuvre pour 2023 et probablement 2024. Néanmoins et malgré ce contexte économique pour l'ensemble des collectivités, la majorité des indicateurs financiers restent satisfaisants :

- **Un budget de fonctionnement** (hors éléments exceptionnels 2022) qui se traduit par :
  - **Une progression des recettes de fonctionnement de + 8,1 % sans hausse des taux de fiscalité grâce au dynamisme de nos bases fiscales et des recettes d'exploitation,**
  - **Un accroissement des charges de fonctionnement de + 13,6 %** qui intègre la contrainte de l'inflation et des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (ressources humaines et transports),
  - **Une épargne brute en diminution qui atteint un montant de 62,5 M€.** Cette somme servira à rembourser le capital de la dette, financer nos investissements et limiter ainsi le recours à l'emprunt.
- **Un budget d'investissement au service de la transition écologique :**
  - **Un niveau d'investissement de 167 M€** qui permet de structurer et dynamiser notre territoire avec la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles lignes de tramway, la rénovation urbaine, le projet Territoire Intelligent. **100 M€ de ce budget soit 60% sera consacré à la transition écologique.**
  - Un recours à l'emprunt de 73 M€ qui sera réajusté à la baisse lors du budget supplémentaire pour limiter l'encours de dette à un montant de 600 M€ maximum.

## → La balance générale du budget 2023

### ◆ Présentation détaillée du budget consolidé à périmètre constant

Cette présentation du BP 2023 consolidée permet de faire apparaître les grandes évolutions entre le BP 2022 et le BP 2023 en K€ :

#### Fonctionnement

Recettes				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
Versement mobilité	58 700	63 200	4 500	7,7%
Fiscalité ménages	51 340	53 157	1 817	3,5%
Fiscalité des entreprises	50 750	52 214	1 464	2,9%
Produits Eau / Asst	56 284	60 181	3 897	6,9%
Dotations, subventions, participations	42 333	43 162	829	2,0%
TEOM	30 970	33 226	2 256	7,3%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 142	20 992	8 850	72,9%
Produits d'exploitation/produits divers	46 619	51 154	4 535	9,7%
<b>Sous-total hors éléments exceptionnels en 2022</b>	<b>349 138</b>	<b>377 286</b>	<b>28 148</b>	<b>8,1%</b>
<b>Éléments exceptionnels 2022 reprise de provision et centre de vaccination</b>	<b>6 453</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous total</b>	<b>355 591</b>	<b>377 286</b>	<b>21 695</b>	<b>6,1%</b>

Dépenses				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
<b>Personnel</b>	<b>45 413</b>	<b>47 672</b>	<b>2 259</b>	<b>5,0%</b>
<b>DSP / contrats d'exploitation</b>	<b>83 326</b>	<b>103 538</b>	<b>20 212</b>	<b>24,3%</b>
<b>Flux avec les communes (AC, DSC) et FNIGR</b>	<b>34 063</b>	<b>33 269</b>	<b>-794</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Restitution de fiscalité</b>	<b>5 926</b>	<b>5 755</b>	<b>-171</b>	<b>-2,9%</b>
<b>SDIS</b>	<b>14 471</b>	<b>15 436</b>	<b>965</b>	<b>6,7%</b>
<b>Subvention de fonctionnement</b>	<b>17 056</b>	<b>18 200</b>	<b>1 144</b>	<b>6,7%</b>
<b>Particip. du Budget principal aux budgets annexes</b>	<b>12 142</b>	<b>20 992</b>	<b>8 850</b>	<b>72,9%</b>
<b>Fonctionnement des services / Autres dépenses</b>	<b>52 152</b>	<b>55 730</b>	<b>3 578</b>	<b>6,9%</b>
<b>Sous-total hors éléments exceptionnels en 2022</b>	<b>264 549</b>	<b>300 592</b>	<b>36 043</b>	<b>13,6%</b>
<b>Éléments exceptionnels 2022 Contentieux Thomson et centre de vaccination</b>	<b>4 953</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous total</b>	<b>269 502</b>	<b>300 592</b>	<b>31 090</b>	<b>11,5%</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>86 089</b>	<b>76 694</b>	<b>-9 395</b>	<b>-10,9%</b>
<b>Intérêts</b>	<b>11 945</b>	<b>14 191</b>	<b>2 246</b>	<b>18,8%</b>
<b>Épargne brute</b>	<b>74 144</b>	<b>62 503</b>	<b>-11 641</b>	<b>-15,7%</b>
<b>Capital</b>	<b>30 073</b>	<b>31 095</b>	<b>1 022</b>	<b>3,4%</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>44 071</b>	<b>31 408</b>	<b>-12 663</b>	<b>-28,7%</b>

#### Investissement

Recettes				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
<b>Épargne nette</b>	<b>44 071</b>	<b>31 408</b>	<b>-12 663</b>	<b>-28,7%</b>
<b>FCTVA et fonds divers</b>	<b>24 477</b>	<b>19 935</b>	<b>-4 542</b>	<b>-18,6%</b>
<b>Subventions et autres</b>	<b>22 984</b>	<b>28 650</b>	<b>5 666</b>	<b>24,7%</b>
<b>Avances ZAC et autres immobilisations financières</b>	<b>5 510</b>	<b>8 640</b>	<b>3 130</b>	<b>56,8%</b>
<b>Cessions</b>	<b>16 000</b>	<b>5 165</b>	<b>-10 835</b>	<b>-67,7%</b>
<b>Emprunts provisoires / recettes d'équilibre</b>	<b>84 609</b>	<b>73 253</b>	<b>-11 356</b>	<b>-13,4%</b>
<b>Total</b>	<b>197 651</b>	<b>167 051</b>	<b>-30 600</b>	<b>-15,5%</b>

Dépenses				
	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022/2023	Evol. %
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>197 651</b>	<b>167 051</b>	<b>-30 600</b>	<b>-15,5%</b>
<i>dont budget principal</i>	<i>91 544</i>	<i>95 891</i>	<i>4 347</i>	<i>4,7%</i>
<i>dont budget annexe Eau</i>	<i>11 000</i>	<i>11 161</i>	<i>161</i>	<i>1,5%</i>
<i>dont budget annexe Assainissement</i>	<i>12 001</i>	<i>14 289</i>	<i>2 288</i>	<i>19,1%</i>
<i>dont budget annexe Déchets</i>	<i>5 979</i>	<i>6 173</i>	<i>194</i>	<i>3,2%</i>
<i>dont budget annexe Aéroport</i>	<i>130</i>	<i>170</i>	<i>40</i>	<i>30,8%</i>
<i>dont budget annexe Transports</i>	<i>76 000</i>	<i>38 482</i>	<i>-37 518</i>	<i>-49,4%</i>
<i>dont budget annexe Réseaux de chaleur</i>	<i>997</i>	<i>885</i>	<i>-112</i>	<i>-11,2%</i>
<b>Total</b>	<b>197 651</b>	<b>167 051</b>	<b>-30 600</b>	<b>-15,5%</b>

**A noter :** Pour faciliter la lecture de BP à BP, le retraitement équilibré des opérations de rachat des réseaux de chaleur des Hauts de Saint Aubin et de Belle-Beille a été opéré. Ces opérations se traduisent par un retraitement des 21,6 M€ de recettes de fonctionnement (droits d'entrée pour le futur contractant) et des 21,6 M€ des dépenses d'investissement (rachat du réseau actuel).

Vous trouverez, ci-après, la balance générale qui détaille ces principaux indicateurs par budget :

### Balance Générale Projet de BP 2023 ALM (Hors budget annexe Lotissements Economiques)

#### Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

	Budget Principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Déchets	Budget Aéroport	Budget Transports	Budget Réseaux de chaleur	Total BP 2023	Total BP 2022	Ecart en K€	Ecart en %
Recettes	168 557	32 133	30 015	39 812	776	104 439	1 554	377 286	355 591	21 695	6,1%
Dépenses	142 914	22 412	18 552	33 196	664	82 379	475	300 592	269 502	31 090	11,5%
<b>Épargne de gestion</b>	<b>25 643</b>	<b>9 721</b>	<b>11 463</b>	<b>6 616</b>	<b>112</b>	<b>22 060</b>	<b>1 079</b>	<b>76 694</b>	<b>86 089</b>	<b>-9 395</b>	<b>-10,9%</b>
Annuité (C + I)	17 178	2 276	1 906	1 290	0	21 835	801	45 286	42 018	3 268	7,8%
<b>Épargne nette</b>	<b>8 465</b>	<b>7 445</b>	<b>9 557</b>	<b>5 326</b>	<b>112</b>	<b>225</b>	<b>278</b>	<b>31 408</b>	<b>44 071</b>	<b>-12 663</b>	<b>-28,7%</b>

#### Investissement

Dépenses Equipement	95 891	11 161	14 289	6 173	170	38 482	885	167 051	197 651	-30 600	-15,5%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>95 891</b>	<b>11 161</b>	<b>14 289</b>	<b>6 173</b>	<b>170</b>	<b>38 482</b>	<b>885</b>	<b>167 051</b>	<b>197 651</b>	<b>-30 600</b>	<b>-15,5%</b>
Recettes d'investissement (cessions incluses)	42 178	410	4 732	300	15	14 475	280	62 390	68 971	-6 581	-9,5%
Emprunts / recettes d'équilibre	45 248	3 306	0	547	43	23 782	327	73 253	84 609	-11 356	-13,4%
Épargne nette	8 465	7 445	9 557	5 326	112	225	278	31 408	44 071	-12 663	-28,7%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 891</b>	<b>11 161</b>	<b>14 289</b>	<b>6 173</b>	<b>170</b>	<b>38 482</b>	<b>885</b>	<b>167 051</b>	<b>197 651</b>	<b>-30 600</b>	<b>-15,5%</b>

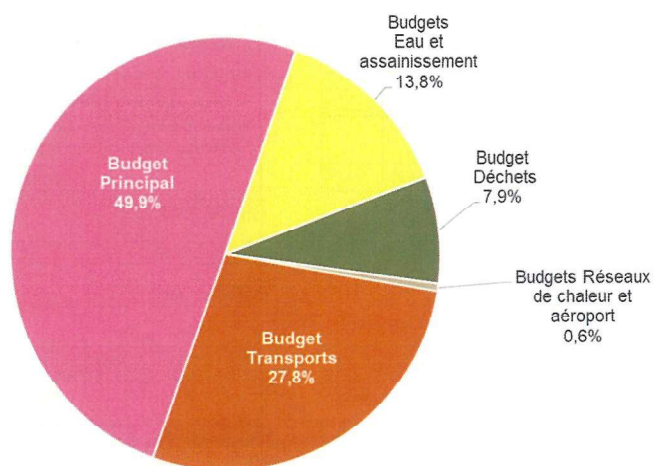
NB : Balance générale hors budget annexe lotissements économiques

Conséquence d'une hausse des dépenses de fonctionnement impactées par une forte inflation, on notera la réduction du niveau d'épargne nette de la collectivité (-29 % par rapport au BP 2022) qui s'explique également par une montée programmée des annuités de la dette.

Par ailleurs, les montants d'emprunt qui figurent dans ce tableau sont provisoires dans la mesure où il n'est pas tenu compte du résultat budgétaire 2022 (autour de 54 M€). **En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté sera diminué lors du budget supplémentaire 2023.**

### ♦ Répartition des volumes financiers par budget

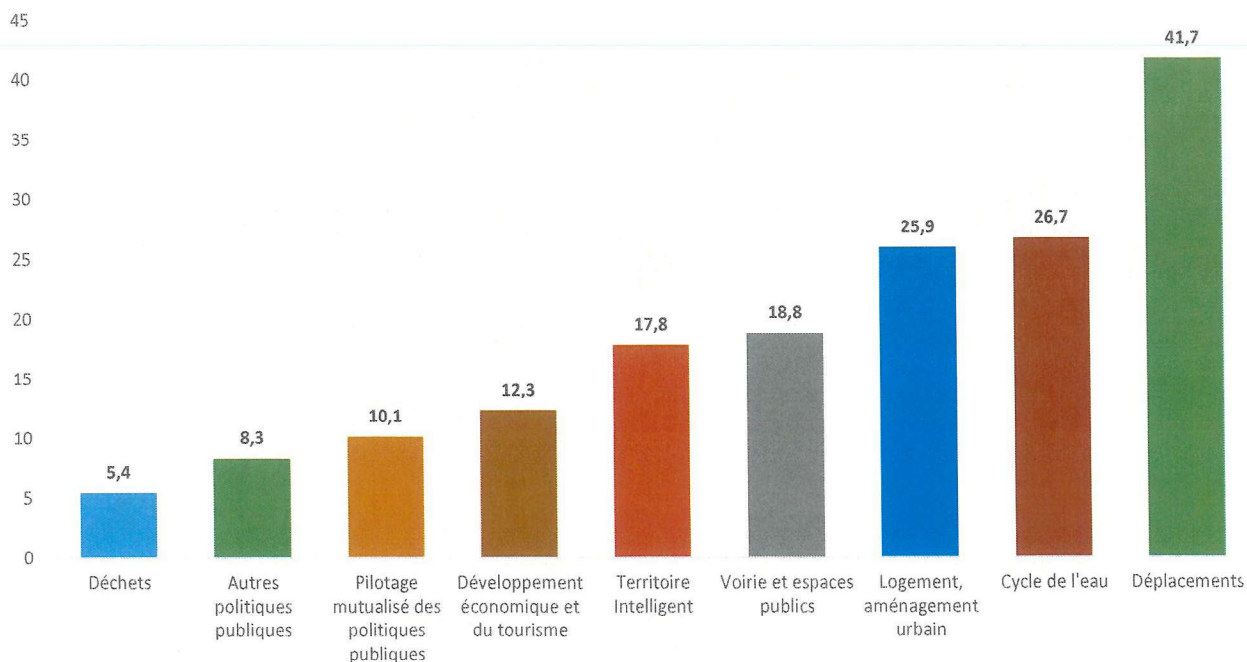
Présenté sous une autre forme, le graphique ci-dessous permet de mesurer le poids de chaque budget dans la présentation consolidée avec notamment **le budget principal et le budget transports qui représentent à eux seuls 78 % en 2023 du total des dépenses** (fonctionnement, dette, investissement) :



### → Investissement global par politique sectorielle (hors dette)

En préalable et comme présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est important de rappeler **la place prépondérante dans ce budget 2023 de la politique transversale de transition écologique. 60 % des dépenses d'investissement de ce budget 2023 (soit 100 M€) sont consacrées à cette priorité transversale** qui vient irriguer chaque politique thématique.

L'investissement global de la collectivité pour 2023 est affiché à près de 167 M€. Ce montant se répartit comme suit par politique sectorielle :



En volume financier, les politiques publiques qui portent les principales dépenses d'investissement sont :

- **Les déplacements** avec 41,7 M€ d'investissement dont 30,2 M€ pour la seconde et troisième ligne de Tramway,
- **La politique cycle de l'eau**, portée majoritairement par les budgets annexes Eau et Assainissement, avec 26,7 M€, dont 11,2 M€ pour la partie eau et 14,3 M€ pour la partie assainissement,
- **La politique logement et aménagement urbain** pour 25,9 M€ avec notamment le logement (habitat et réserves foncières) pour 20,4 M€ et les versements liés aux concessions pour la rénovation urbaine pour 5,3 M€,
- **La politique voirie et espaces publics** avec 18,8 M€,
- Le projet **Territoire Intelligent** pour 17,8 M€ dont 10,2 M€ au titre de l'éclairage public,
- **Le développement économique et le tourisme** pour 16,3 M€ comprenant principalement les différentes Zones d'Aménagement Concerté et les Parcs d'Activité Communautaire,
- **Le pilotage mutualisé des politiques publiques** comprend entre autres 2,7 M€ de crédits pour les moyens informatiques de la collectivité, 0,9 M€ pour les bâtiments et 0,5 M€ pour le centre de maintenance automobile,
- **Les autres politiques publiques** intègrent notamment 4 M€ de crédits pour la caserne de la place de l'Académie.

La suite du rapport s'attachera à présenter de manière synthétique le budget principal puis les budgets annexes en reprenant à chaque fois :

- Un tableau chiffré présentant l'équilibre réel,
- Un commentaire autour des principales recettes et dépenses de fonctionnement,
- Les conséquences de ces éléments sur les niveaux d'épargne et d'emprunt,
- Les principaux projets d'investissement associés à l'exercice 2023.

## → BUDGET PRINCIPAL

Pour une grande lisibilité des chiffres et bénéficier d'un périmètre constant entre 2022 et 2023, les éléments présentés dans la suite du rapport sont ceux hors éléments exceptionnels du BP 2022 relatifs au contentieux Thomson (3,5 M€), à la mise en place de centres de vaccination (1,4 M€) ou à la reprise de provisions (5 M€).

Comme évoqué en introduction, ce budget subit des contraintes inflationnistes fortes, induisant un resserrement des marges sur 2023. Ces éléments peuvent se résumer de la manière suivante :

- **Des recettes de fonctionnement en progression de + 3,1 %** (soit + 5,1 M€) sans augmentation des taux de fiscalité grâce à notre fort dynamisme économique,
- **Des dépenses de fonctionnement en hausse de 11,5 M€ soit + 8,7 % entre 2022 et 2023** (soit un niveau proche de l'inflation de ces derniers mois). Cette hausse inédite est principalement liée à l'évolution des prix de l'énergie, aux évolutions des dépenses de personnel et à la hausse de la contribution au budget annexe transport,
- Une **épargne brute proche des 22 M€** en diminution par rapport aux prévisions 2022,
- **Des investissements de 95,9 M€ principalement en faveur de la rénovation urbaine, de l'habitat et du logement ou encore de la voirie.** Ces dépenses sont financées majoritairement par des ressources propres et par un maximum de 45,2 M€ d'emprunts avant reprise des résultats 2022.

(en milliers d'Euros)

### FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evolution €	%	DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evolution €	%
				2022 / 2023					2022 / 2023
<b>Impôts et taxes</b>	<b>108 672</b>	<b>113 311</b>	<b>4 639</b>	<b>4,3%</b>	<b>Personnel</b>	<b>25 663</b>	<b>26 867</b>	<b>1 204</b>	<b>4,7%</b>
Fiscalité Ménages	51 340	53 157	1 817	3,5%	Autres charges de gestion courante	43 728	54 889	11 161	25,5%
THRS et Fraction de TVA	43 079	44 499	1 420	3,3%	Dont SDIS	14 471	15 438	965	6,7%
TFPB	7 660	8 051	391	5,1%	Dont part. budget Transports et Aéroport	12 142	20 002	8 860	72,0%
TFPNB	601	607	6	1,0%	Atténuations de produits	34 063	33 269	- 794	-2,3%
Fiscalité Entreprises	50 750	52 214	1 464	2,9%	Dont FNGIR	5 640	5 640	-	0,0%
CFE	23 000	23 934	934	4,1%	Dont Attribution de Compensation	16 245	15 200	- 1 045	-6,4%
CVAE	22 500	22 030	430	1,9%	Dont Dotation de solidarité	11 400	11 400	-	0,0%
Autres (IFER+TASCOM)	5 250	5 350	100	1,9%	Dont taxe de séjour	750	1 000	250	33,3%
FPIC	3 050	3 000	50	-1,6%	Autres dépenses de fonctionnement	27 989	27 226	- 763	-2,7%
Taxe de séjour	800	1 000	200	25,0%	Conventions dont Gestion déléguée Voirie	4 883	2 227	- 2 656	-54,4%
Autres taxes	2 732	3 940	1 208	44,2%	dont énergie-électricité	2 521	3 342	821	32,6%
Dotations subventions et Participations	40 156	40 984	828	2,1%	Charges exceptionnelles	261	663	402	154,0%
Dont DGF	32 370	32 043	- 327	-1,0%	Sous-total hors éléments exceptionnels en 2022	131 443	142 914	11 471	8,7%
Dont Compensation CET / TH	4 854	5 090	236	4,9%	Eléments exceptionnels 2022	4 953	-	- 4 953	-100,0%
Produits des services	11 399	11 085	- 314	-2,8%	Contentieux Thomson et centre de vaccination	-	-	-	-
Produits financiers	100	90	- 10	-10,0%	<b>Total</b>	<b>136 657</b>	<b>142 914</b>	<b>6 257</b>	<b>4,6%</b>
Produits exceptionnels	534	510	- 24	-4,5%	<b>Epargne de gestion</b>	<b>33 247</b>	<b>25 643</b>	<b>- 7 604</b>	<b>-22,9%</b>
Autres recettes	2 590	2 577	- 13	-0,5%	Intérêts (hors ICNE)	2 800	3 800	1 000	35,7%
Sous-total hors mesures exceptionnelles 2022	163 451	168 557	5 106	3,1%	<b>Epargne Brute</b>	<b>30 447</b>	<b>21 843</b>	<b>- 8 604</b>	<b>-28,3%</b>
Eléments exceptionnels 2022	6 453	-	- 6 453	-100,0%	Capital	13 140	13 378	238	1,8%
Reprise de provision et centre de vaccination	-	-	-	-	<b>Epargne Nette</b>	<b>17 307</b>	<b>8 465</b>	<b>- 8 842</b>	<b>-51,1%</b>
<b>Total</b>	<b>169 904</b>	<b>168 557</b>	<b>- 1 347</b>	<b>-0,8%</b>					

### INVESTISSEMENT

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evolution €	%	DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evolution €	%
				2022 / 2023					2022 / 2023
<b>Epargne Nette</b>	<b>17 307</b>	<b>8 465</b>	<b>- 8 842</b>	<b>-51,1%</b>	<b>Dépenses et subventions d'Equipement</b>	<b>78 296</b>	<b>90 581</b>	<b>12 285</b>	<b>15,7%</b>
Dotations, fonds divers et autre	12 750	10 750	- 2 000	-15,7%	Dont voirie	15 890	18 750	2 860	18,0%
Dont FCTVA	9 000	7 000	- 2 000	-22,2%	Dont territoire intelligent	19 725	10 309	- 9 416	-47,7%
Dont Taxe d'aménagement	3 750	3 750	-	0,0%	dont NPRU	4 515	5 265	750	16,6%
Subventions et autres	14 483	17 623	3 140	21,7%	dont habitat, réserves foncières	10 955	20 389	9 434	86,1%
Dont Fonds de concours Voirie	1 000	1 315	315	31,5%	Parts sociales	560	810	250	44,6%
Dont attribution de compensation Investissement	2 200	2 910	710	32,3%	Avances - ZAC et autres	10 388	1 500	- 8 888	-85,6%
Dont Amendes de police	1 000	1 200	200	20,0%	Taxe aménagement reversé - FCTVA	2 300	3 000	700	30,4%
Avances - ZAC et autres	5 510	8 640	3 130	56,8%					
Cessions	16 000	5 165	- 10 835	-67,7%	<b>Total</b>	<b>91 544</b>	<b>95 891</b>	<b>4 347</b>	<b>4,75%</b>
Emprunt	25 494	45 248	19 754	77,5%					
Reprise anticipée des résultats (Sadar)	-	-	-	-					
<b>Total</b>	<b>91 544</b>	<b>95 891</b>	<b>4 347</b>	<b>4,7%</b>					

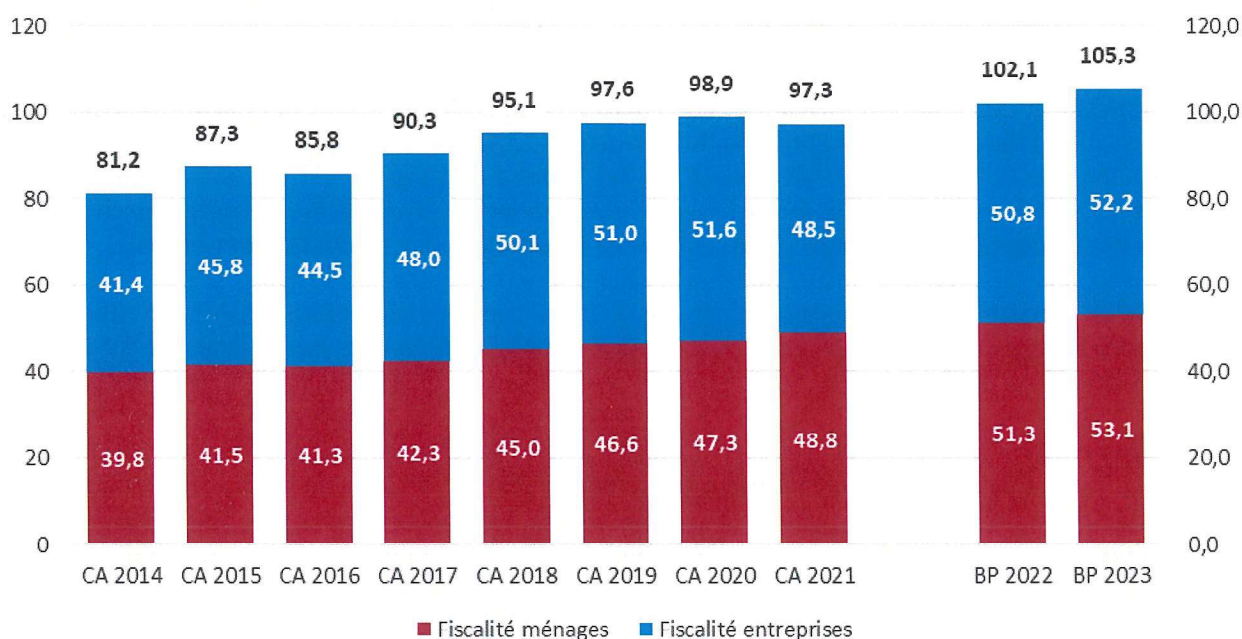
## ♦ Les recettes de fonctionnement

La progression des recettes de fonctionnement de + 5,1 M€ (de 163,4 M€ à 168,5 M€) résulte principalement d'une hausse projetée des produits de fiscalité. Pour être complet, il est proposé d'apporter les éléments d'information sur chaque chapitre budgétaire composant cette rubrique :

### • Les contributions directes : la fiscalité ménages et entreprises

Le produit fiscal représente 63 % des recettes de fonctionnement du budget principal pour 2023. Globalement, le produit des **contributions directes** passera de **102,1 M€ prévus lors du BP 2022 à 105,3 M€** en 2023 grâce au dynamisme des bases. **Conformément à nos engagements, il n'y aura aucune augmentation des taux sur le mandat.**

### Evolution des contributions directes depuis 2014



**Pour mémoire**, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 avaient prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression a été effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus.

Pour compenser cette perte de ressources fiscales, Angers Loire Métropole s'est vu transférer en 2021 à due concurrence du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) une fraction de TVA nationale.

Ce produit fiscal comprend donc dorénavant :

- pour la fiscalité ménages : la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (fraction de TVA), la taxe d'habitation résiduelle (principalement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour ce projet de BP 2023, le graphique ci-dessus amène les commentaires suivants :

- La prévision 2023 du poste **fiscalité "ménages"** est de **53,1 M€**. La compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (fraction de TVA) représente l'essentiel de ce produit prévisionnel avec un niveau attendu de 42,7 M€ (+ 6% par rapport au produit notifié en 2022). Les taxes sur le foncier bâti et non bâti sont de 8,7 M€ et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) représente 1,8 M€.

<i>En €</i>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Ecart 2022/2023</b>	<b>%</b>
Fraction de TVA	41 402 590	42 723 784	1 321 194	3,2%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	1 676 410	1 775 238	98 828	5,9%
Taxe Foncier Bâti et Non Bâti	8 261 000	8 658 483	397 483	4,8%
<b><i>Sous total fiscalité ménages</i></b>	<b><i>51 340 000</i></b>	<b><i>53 157 505</i></b>	<b><i>1 817 505</i></b>	<b><i>3,5%</i></b>
Cotisation Foncière des Entreprises	23 000 000	23 933 826	933 826	4,1%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	22 500 000	22 930 000	430 000	1,9%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	1 250 000	1 350 000	100 000	8,0%
Taxe sur les surfaces commerciales	4 000 000	4 000 000	0	0,0%
<b><i>Sous total fiscalité entreprises</i></b>	<b><i>50 750 000</i></b>	<b><i>52 213 826</i></b>	<b><i>1 463 826</i></b>	<b><i>2,9%</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>102 090 000</b>	<b>105 371 331</b>	<b>3 281 331</b>	<b>3,2%</b>

▪ La prévision 2023 du poste **fiscalité "entreprises"** est de **52,2 M€**. Elle se répartit principalement entre la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) estimée à 23,9 M€ et une prévision de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), basée sur la dernière notification fournie par la Ministère des Finances, à 22,9 M€ pour 2023. **Ces bons niveaux témoignent du dynamisme de notre territoire qui résulte des nombreuses implantations d'entreprises au cours du dernier mandat notamment.**

Le reste de la prévision est liée à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM de 4 M€) et aux impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER de 1,3 M€) qui ont été projetées au BP 2023 sur la base des réalisations 2022.

- **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste budgétaire qui représente 41 M€ soit 24 % des recettes de fonctionnement du budget principal est en hausse de + 2,1%. Cette évolution se décompose de la manière suivante :

<i>En €</i>	<b>BP 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Ecart 2022/2023</b>	<b>% d'évolution</b>
DGF	32 370 000	32 043 000	-327 000	-1,0%
FCTVA fonctionnement	450 000	450 000	0	0,0%
Participations	2 146 276	3 048 350	902 074	42,0%
Allocations compensatrices	5 189 400	5 442 500	253 100	4,9%
<b>TOTAL</b>	<b>40 155 676</b>	<b>40 983 850</b>	<b>828 174</b>	<b>2,1%</b>

On constate une hausse du niveau des participations de plus de + 0,9 M€ (notamment du Fonds Social Européen pour l'insertion et des participations pour l'entretien des réseaux d'éclairage public) et des allocations compensatrices au titre de la CVAE et de la CFE de l'ordre de + 0,2 M€. Pour ce qui est de la DGF, qui représente 78 % du total, les éléments suivants peuvent être apportés.

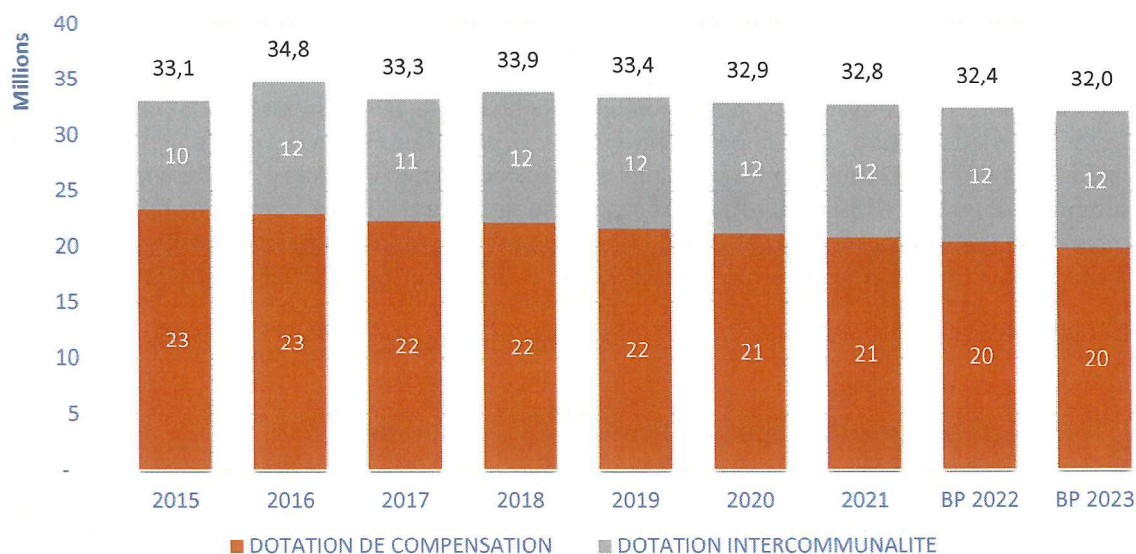
- **La Dotation Globale de Fonctionnement**

Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été ponctionnée entre 2013 et 2017 du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques.

Même si la loi de Finances pour 2023 prévoit un abondement de 320 M€ de l'enveloppe nationale, le projet de BP 2023 reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2022 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution au niveau national de la part « dotation de compensation » de la DGF comme l'illustre le graphique suivant :



## Composition et évolution de la DGF depuis 2014



- **Les autres produits (produits des services, produits financiers, ...)**

A périmètre comparable (c'est-à-dire hors reprise de provision COVID et participation financière de l'Etat à la mise en place de centres de vaccination intervenues en 2022), les autres produits sont en baisse entre 2022 et 2023 de - 0,3 M€.

Cette variation s'explique essentiellement par l'effet des mécanismes comptables de refacturation entre la Ville d'Angers et ALM autour des facturations d'informatique.

- ♦ **Les dépenses de fonctionnement**

L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 est de + 4,6 %, un niveau légèrement inférieur au taux d'inflation retenu sur l'année 2022 (+ 7,1% : niveau de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2022).

Cette variation recouvre des situations différentes selon les principaux postes de dépenses :

- **Les dépenses de personnel** sont en hausse de + 4,7 % soit + 1,2 M€. Cette évolution est liée principalement à l'impact en année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 %, aux mesures réglementaires de revalorisation salariale (revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, alignement du traitement minimum sur le SMIC) et au Glissement Vieillesse Technicité. L'augmentation sur les charges de personnel comprend également des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents (hausse du montant unitaire des tickets-restaurant, revalorisation de la participation de la collectivité aux mutuelles santé et de prévoyance, ...).
- **Les autres charges de gestion courante :**
  - **La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours** affiche une progression de + 1 M€ par rapport au BP 2022 pour atteindre un montant global de 15,4 M€,
  - **Les subventions de fonctionnement** représentent 15,7 M€ et progressent de + 7,5% (en raison notamment de la participation à Angers Nantes Opéra pour 1,1 M€ suite à son transfert vers le budget ALM au 01/01/2023 - montant compensé par une baisse de l'attribution de compensation versée à la ville d'Angers),
  - **Les participations aux budgets annexes et SPIC sont en nette progression (+ 8,8 M€) et correspondent à la hausse de la participation du budget principal au budget annexe transport compte tenu du contexte tendu sur ce budget,**

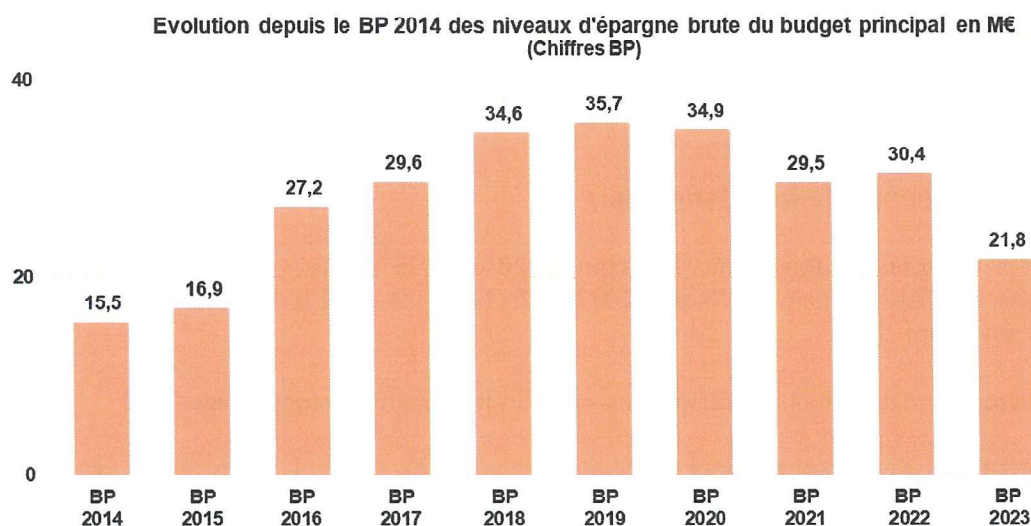
- **Les crédits de fonctionnement des services** diminuent de - 0,7 M€. Ils comprennent l'ensemble des charges courantes de la collectivité. Cette baisse s'explique à la fois par la fin de la progression des régularisations des conventions de gestion déléguée voirie (- 2,7 M€ de BP à BP) et par la hausse des autres charges de +2 M€ (fluides, maintenance, assurances, taxes foncières...).
- **Atténuation de produits** : Ce poste comprend à la fois la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et l'Attribution de Compensation (AC). La première est stable par rapport au BP 2022 et s'établit à 11,4 M€ suite aux orientations du pacte financier et fiscal. L'enveloppe de la seconde diminue de - 1 M€ par rapport à 2022 pour se situer à 15,2 M€. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre sur la compétence voirie et eaux pluviales et aux transferts réalisés au 1er janvier 2023 (Lac de Maine et Angers Nantes Opéra).

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2022 à 5,6 M€.

#### ♦ **Épargne de gestion, épargne brute et épargne nette**

Conséquence d'une évolution mesurée des recettes de fonctionnement et d'une augmentation des dépenses de fonctionnement impactées par une forte inflation et une remontée des intérêts de la dette, **l'épargne brute de 21,8 M€ est en baisse d'environ - 28 %**.

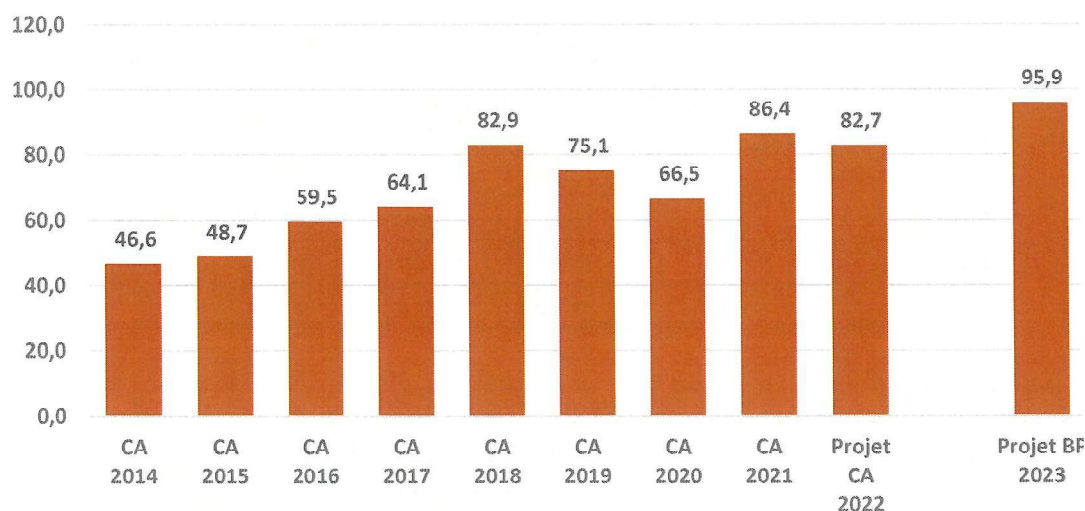
Après soustraction du remboursement en capital de la dette de 13,4 M€, l'épargne nette est également en diminution pour atteindre 8,5 M€. Ce montant permettra de financer une partie des investissements de l'année. Le graphique suivant illustre cette particularité du contexte 2023 en reprenant l'historique de l'épargne brute présentée au BP depuis 2014 :



#### ♦ **Les dépenses d'investissement du budget principal**

Les dépenses d'investissement 2023 sont de **95,9 M€**, en progression de + 4,8 % par rapport au BP 2022 soit le plus haut niveau depuis 2014.

### Evolution des dépenses d'investissement du budget principal depuis 2014 (en M€)



Voici les principales opérations d'investissement de ce BP 2023 qui représentent environ 90 % des dépenses d'investissement.

Libellé opération	BP 2023
Voirie / eaux pluviales	20 750 000
Habitat / logement / ZAC Habitat / Réserves foncières	20 389 270
Territoire Intelligent	16 309 000
Autres ZAC	8 530 400
NPRU	5 265 600
Caseme Académie	4 000 000
Moyens informatiques	2 730 000
Enseignement Supérieur et Recherche	2 224 400
Plan Vélo	1 661 000
Constructions scolaires	714 697
Espaces verts	375 500
<b>Sous-Total principales opérations - Budget principal</b>	<b>82 949 867</b>
<b>% (hors dette)</b>	<b>87%</b>

En complément à cette présentation thématique des principales opérations d'investissement pour 2023, **il est utile de pouvoir illustrer pour le budget principal comment la politique de transition écologique irrigue chaque secteur**. Sans être exhaustif, les illustrations ci-après matérialisent ces éléments sur le budget principal : rénovation thermique des bâtiments (*plan de maîtrise de l'énergie des bâtiments, programme Mieux chez moi, ...*), territoire intelligent pour accélérer la transition écologique (*notamment sur l'éclairage public et le suivi hydrique des jardins*), plan vélo (*aide à l'achat, infrastructures cyclables*), boucles vertes, PLUi prenant en compte les objectifs du plan climat, schéma directeur des paysages angevins, plan de protection du bruit dans l'environnement, entretien et balisage des sentiers de randonnées, plan de gestion ENS/ONF, acquisition de véhicules électriques, développement des transports en commun et des mobilités douces, travaux de désimperméabilisation sur la voirie et l'aménagement urbain, réhabilitation de l'assainissement non collectif, études autour de la thématique hydrogène, etc...

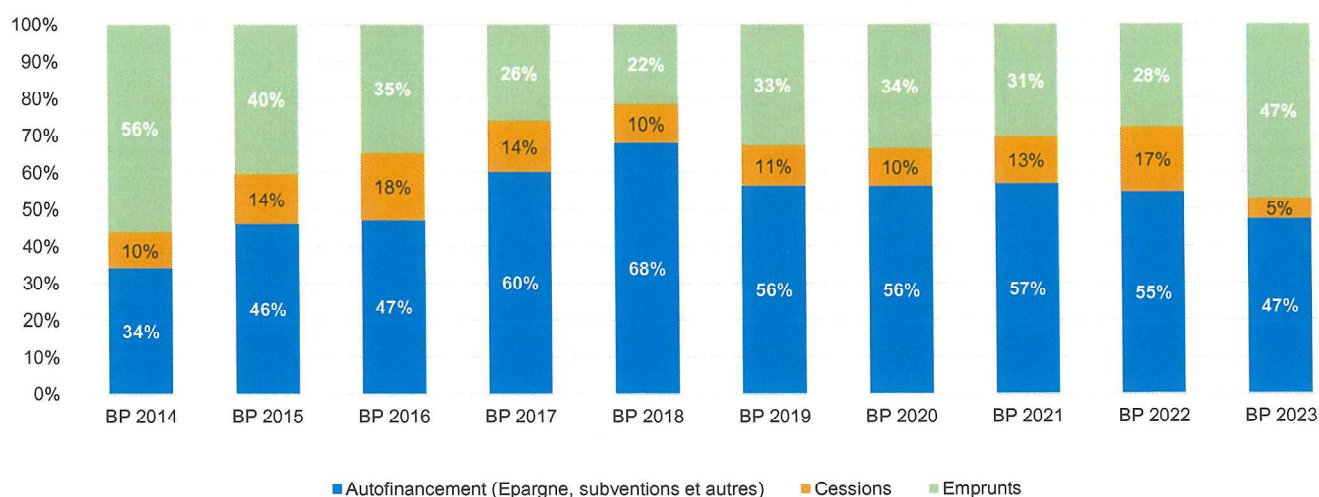
#### ♦ Les recettes d'investissement et l'emprunt d'équilibre du budget principal

Le tableau suivant reprend les principales recettes d'investissement pour ce BP 2023 :

En K€	BP 2022	BP 2023	Ecart 2022 / 2023	%
Epargne nette	17 307	8 465	-8 842	-51%
Dotations, fonds divers et autre	12 750	10 750	-2 000	-16%
Subventions et autres	14 483	17 623	3 140	22%
Avances - ZAC	5 510	8 640	3 130	57%
Cessions	16 000	5 165	-10 835	-68%
Emprunts	25 494	45 248	19 754	77%
<b>Total</b>	<b>91 544</b>	<b>95 891</b>	<b>4 347</b>	<b>4,7%</b>

Présenté sous une autre forme, vous trouverez ci-dessous l'évolution de la structure prévisionnelle du financement de nos investissements entre le BP 2014 et le BP 2023. **Il convient de signaler que le financement de nos investissements par nos ressources propres (autofinancement et cessions) reste majoritaire en 2023. A noter : le recours à l'emprunt présenté sera diminué lors du budget supplémentaire 2023 avec la reprise des résultats 2022.**

### Mode de financement des investissements



## → BUDGET EAU

### Fonctionnement

(en milliers d'Euros)

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
<b>Produits Exploitation</b>	<b>24 162</b>	<b>25 925</b>	<b>1 763</b>	<b>7,3%</b>
<i>Dont vente d'eau aux abonnés et vente en gros</i>	19 600	20 650	1 050	5,4%
<i>Dont location compteurs</i>	4 350	4 543	193	4,4%
<b>Autres</b>	<b>1 563</b>	<b>1 453</b>	<b>-110</b>	<b>-7,0%</b>
<b>Redevance pollution</b>	<b>4 350</b>	<b>4 400</b>	<b>50</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total</b>	<b>30 075</b>	<b>32 133</b>	<b>2 058</b>	<b>6,8%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
<b>Personnel</b>	<b>6 350</b>	<b>6 696</b>	<b>346</b>	<b>5,4%</b>
<b>Fonct. du service</b>	<b>8 806</b>	<b>11 316</b>	<b>2 510</b>	<b>28,5%</b>
<i>Dont produits de traitement UPEP</i>	1 400	2 350	950	67,9%
<i>Dont électricité</i>	1 370	2 350	980	71,5%
<b>Revers. Redev. Pollution</b>	<b>4 350</b>	<b>4 400</b>	<b>50</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total</b>	<b>19 506</b>	<b>22 412</b>	<b>2 906</b>	<b>14,9%</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>10 569</b>	<b>9 721</b>	<b>-848</b>	<b>-8,0%</b>
Intérêts de la dette	750	661	-89	-11,9%
<b>Epargne brute</b>	<b>9 819</b>	<b>9 060</b>	<b>-759</b>	<b>-7,7%</b>
Capital de la dette	1 523	1 615	92	6,0%
<b>Epargne nette</b>	<b>8 296</b>	<b>7 445</b>	<b>-851</b>	<b>-10,3%</b>

### Investissement

FINANCEMENT	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
<b>Epargne nette</b>	<b>8 296</b>	<b>7 445</b>	<b>-851</b>	<b>-10,3%</b>
<b>Subventions</b>	<b>-</b>	<b>400</b>	<b>400</b>	<b>100,0%</b>
<b>Recettes d'équilibre</b>	<b>2 674</b>	<b>3 306</b>	<b>632</b>	<b>23,6%</b>
<b>Autres</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>-20</b>	<b>-66,7%</b>
<b>Total</b>	<b>11 000</b>	<b>11 161</b>	<b>161</b>	<b>1,5%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>11 000</b>	<b>11 161</b>	<b>161</b>	<b>1,5%</b>
<i>Dont travaux production et stockage</i>	2 897	2 492	-405	-14,0%
<i>dont travaux entretien et renouvellement réseaux</i>	4 898	6 215	1 317	26,9%
<i>Dont Bâtiment et moyens généraux</i>	1 210	1 078	-132	-10,9%
<i>Dont logiciels de supervision, SIG, GRC et architecture de cybersécurité</i>	781	187	-594	-76,1%
<b>Total</b>	<b>11 000</b>	<b>11 161</b>	<b>161</b>	<b>1,5%</b>

#### ◆ Exploitation

**Concernant les recettes de fonctionnement**, les produits d'exploitation évoluent de + 1,8 M€ pour atteindre 25,9 M€. Cette augmentation intègre la prévision d'une revalorisation tarifaire globale de 3,5 % sur les redevances et abonnements des usagers, en compensation de la hausse des charges de fonctionnement impactées notamment par le contexte inflationniste (+ 14,9 % sur les dépenses de BP à BP projeté sur ces deux budgets).

**Concernant les dépenses de fonctionnement** d'un peu plus de 22,4 M€, cette évolution de + 14,9 % (soit +2,9 M€) est principalement liée à l'évolution des prix de l'énergie (+1 M€ de BP à BP), des produits de traitements et des fournitures (+1 M€) et à la hausse de la masse salariale

#### ◆ Epargnes et annuités de dette

L'épargne nette est impactée par les effets des hausses de prix mais l'évolution des recettes permet de limiter son érosion et de la maintenir à un niveau satisfaisant (7,4 M€ en 2023). **Ce montant est entièrement dirigé vers le financement des investissements 2023.**

**Les annuités de la dette sont stables (à 2,3 M€) et permettent de réduire de - 10 % (-1,6 M€) l'encours de dette sur ce budget annexe** (encours de dette de 16 M€ au 01/01/2023).

#### ◆ Investissement

Le niveau d'investissement proposé reste élevé pour 2023 et dépasse les 11,1 M€ (soit 2,5 plus élevé qu'il y a 10 ans). **Les efforts s'intensifient sur le rythme de renouvellement des réseaux et sur le niveau d'entretien des canalisations (6,2 M€).** Ils se poursuivent également pour moderniser les équipements de l'usine de production d'eau potable pour 2,5 M€, dans une logique de contribution à l'optimisation de nos équipements et de nos process, **participant ainsi à la transition écologique sur le territoire**

## → BUDGET ASSAINISSEMENT

### Fonctionnement

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Produits Exploitation	21 872	22 590	718	3,3%
<i>dont Redevance assainis. collectif</i>	20 500	21 200	700	3,4%
<i>dont Redevance Branchements et extensions</i>	750	850	100	13,3%
Station Baumette	1 220	1 166	-54	-4,4%
<i>dont remboursement charges d'exploitat* biogaz</i>	980	926	-54	-5,5%
Participation PFAC	2 200	3 600	1400	63,6%
Redevance Modern. Réseaux	2 480	2 500	20	0,8%
Autres	145	159	15	10,0%
<b>Total</b>	<b>27 917</b>	<b>30 015</b>	<b>2 099</b>	<b>7,5%</b>

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Personnel	4 250	4 664	414	9,7%
Fonct. du service	4 328	5 295	967	22,3%
<i>dont énergie pour réseaux et stations</i>	750	1 500	750	100,0%
Station Baumette	4 947	6 093	1 146	23,2%
Redevance Modern. Réseaux	2 480	2 500	20	0,8%
<b>Total</b>	<b>16 005</b>	<b>18 552</b>	<b>2 547</b>	<b>15,9%</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>11 912</b>	<b>11 463</b>	<b>-449</b>	<b>-3,8%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	1 110	885	-225	-20,3%
<b>Épargne brute</b>	<b>10 802</b>	<b>10 578</b>	<b>-224</b>	<b>-2,1%</b>
<i>Capital de la dette</i>	1 020	1 021	1	0,1%
<b>Épargne nette</b>	<b>9 782</b>	<b>9 557</b>	<b>-225</b>	<b>-2,3%</b>

### Investissement

FINANCEMENT	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Épargne nette	9 782	9 557	-225	-2,3%
Subventions	942	1 057	115	12,2%
Recettes d'équilibre	1 147	3 625	2 479	216,2%
Autres	130	50	-80	-61,5%
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>14 289</b>	<b>2 289</b>	<b>19,1%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	12 000	14 289	2 289	19,1%
<i>dont stations de dépollution périphériques</i>	1 555	2 600	1 045	67,2%
<i>dont travaux entretien et renouvel. des réseaux</i>	7 889	9 515	1 826	23,7%
<i>dont Travaux STEP Baumette</i>	1 350	1 350	0	0,0%
<i>Dont logiciels de supervision, GRC et architecture de cybersécurité</i>	674	150	-524	-77,7%
<b>Total</b>	<b>12 000</b>	<b>14 289</b>	<b>2 289</b>	<b>19,1%</b>

### ◆ Exploitation

**Concernant les recettes de fonctionnement** (environ + 2,1 M€), les prévisions des produits d'exploitation sont en hausse de 0,7 M€ de BP à BP pour s'établir à 22,6 M€. Comme pour le budget eau, cette prévision intègre une revalorisation tarifaire globale de 3,5 % sur les redevances et abonnements des usagers.

Par ailleurs, les produits issus de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont très largement réévalués pour tenir compte à la fois des niveaux de réalisation sur les années passées et du dynamisme des projets immobiliers sur notre agglomération (+1,4 M€).

**Concernant les dépenses de la section d'exploitation**, la rubrique fonctionnement du budget assainissement subit également les hausses importantes relatives aux hausses des prix de l'énergie (électricité), du carburant (gestion et transport des boues) et des produits de traitement (+ 1 M€). Cette progression est aussi constatée via les contrats d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette avec la révision des prix du marchés (+1,2 M€). **Avec la hausse de la masse salariale, ce sont donc + 2,5 M€ de charges d'exploitation prévues en plus de BP à BP.**

### ◆ Epargnes et annuités de dette

Malgré une forte croissance des charges de fonctionnement, le dynamisme des recettes permet de limiter la dégradation de l'épargne nette qui reste à un niveau élevé (9,6 M€). **Comme pour le budget eau, ce niveau important permet d'autofinancer totalement l'ambitieux programme d'investissement 2023.**

### ◆ Investissement

Ce budget d'investissement 2023 est de 14,3 M€ avec une enveloppe en hausse de + 2,3 M € par rapport à 2022 (et multiplié par plus de 2,5 sur ces dernières années). Ces chiffres sont la traduction des efforts portés sur le renouvellement des stations périphériques (2,6 M€) et le renouvellement des réseaux (9,5 M€).

A noter : les 1 M€ nécessaires à la réalisation **de la ferme photovoltaïque sur le site de la Baumette pour 10 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 1 000kWc** ont été reconduits en 2023.

## → BUDGET DECHETS

### Fonctionnement

RECETTES					DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%		BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Produits Exploitation et Dotations participations	5 462	6 586	1 124	20,6%	Personnel	8 436	8 796	360	4,3%
<i>dont recettes collecte sélective</i>	3 851	4 821	970	25,2%	Contrat exploitation	15 389	18 517	3 128	20,3%
<i>dont recettes déchèteries</i>	1 182	1 337	175	15,1%	<i>dont marché de traitement des Ordures Ménagères</i>	7 500	8 505	1 005	13,4%
T.E.O.M	30 970	33 226	2 256	7,3%	<i>dont prestations de collecte des ordures ménagères</i>	3 116	3 824	708	22,7%
R.E.O.M Loire Authion	350	0	-350	-100,0%	<i>dont Prestation déchèterie</i>	1 860	2 752	892	48,0%
					Territoire Intelligent	540	163	-377	-69,8%
					Fonctionnement du service	5 196	5 720	524	10,1%
					<i>dont carburant</i>	500	610	110	22,0%
					<i>dont accompagnement Biodéchets</i>	40	150	110	275,0%
					Reversement R.E.O.M Loire Authion	350	0	-350	-100,0%
<b>Total</b>	<b>36 782</b>	<b>39 812</b>	<b>3 030</b>	<b>8,2%</b>	<b>Total</b>	<b>29 911</b>	<b>33 196</b>	<b>3 285</b>	<b>11,0%</b>
					<b>Epargne de gestion</b>	<b>6 871</b>	<b>6 616</b>	<b>-255</b>	<b>-3,7%</b>
					Intérêts de la dette (hors ICNE)	455	506	51	11,2%
					<b>Epargne brute</b>	<b>6 416</b>	<b>6 110</b>	<b>-306</b>	<b>-4,8%</b>
					Capital de la dette	763	784	21	2,8%
					<b>Epargne nette</b>	<b>5 653</b>	<b>5 326</b>	<b>-327</b>	<b>-5,8%</b>

### Investissement

FINANCEMENT					DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%		BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Epargne nette	5 653	5 326	-327	-5,8%	Dépenses d'équipement	5 979	6 173	194	3,2%
Subventions / cessions	76	50	-26	-34,2%	<i>dont centre technique déchets</i>	131	312	181	138,2%
FCTVA	250	250	0	0,0%	<i>dont achat de véhicules / conteneurs enterrés</i>	1 615	3 275	1 660	102,8%
Recette d'équilibre	0	547	547		<i>dont prévention, tri et valorisation</i>	250	410	160	64,0%
					<i>dont Biopôle</i>	400	225	-175	-43,8%
					<i>dont Territoire Intelligent</i>	428	765	327	76,4%
					<i>dont Déchetterie et centres exploitation</i>	2 940	875	-2 065	-70,2%
<b>Total</b>	<b>5 979</b>	<b>6 173</b>	<b>194</b>	<b>3,2%</b>	<b>Total</b>	<b>5 979</b>	<b>6 173</b>	<b>194</b>	<b>3,2%</b>

#### ◆ Exploitation

Concernant les recettes de fonctionnement, elles atteignent globalement 39,8 M€ en 2023 (soit + 3 M€). Plus de 80% de ces recettes concernent le produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Pour 2023, les prévisions de produit de TEOM sont en augmentation de 2 M€ et tiennent compte de la baisse des taux de TEOM proposée pour l'exercice 2023 qui viendra réduire la revalorisation des bases fiscales décidées par le Parlement.

Les autres recettes (recettes collecte sélective notamment) progressent de BP à BP de 20,6 % (soit +1,1 M€). Cette hausse traduit la remontée des prix des matières premières revendues par ALM constatée lors du CA 2022 qui devrait se prolonger sur l'exercice 2023.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le passage à 33,2 M€ en 2023 (soit + 11 % et + 3,3 M€) est principalement le reflet d'une progression des crédits en direction des dépenses de personnel (+ 0,4 M€), de la révision des prix des contrats d'exploitation (prestations de traitement et de collecte des ordures ménagères) et de l'augmentation de la Taxe générale sur les Activités Polluantes.

#### ◆ Epargnes et annuités de dette

L'épargne nette de 5,3 M€ est en légère baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2022. Cette évolution retranscrit les différents mouvements de recettes et de dépenses évoqués ci-dessus. De manière rassurante, les premières estimations de résultat 2022 permettent d'affirmer que l'inscription d'équilibre de 0,5 M€ sera revue lors de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 pour permettre un autofinancement complet des investissements 2023.

Pour ce qui concerne la partie dette, **une action de désendettement particulièrement significative a été engagée sur le budget annexe déchets depuis 2014 (- 29,9 M€ soit - 67 %)**. On est ainsi passé de 44,4 M€ à 14,5 M€ d'encours de dette. Ce désendettement a été rendu possible grâce aux actions d'optimisation engagées sur ces dernières années.

#### ◆ Investissement

Les dépenses d'investissement de 6,2 M€ intègrent notamment le renouvellement des véhicules de collecte et la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire (3,3 M€) ainsi que les travaux dans les déchetteries et centre d'exploitation (0,8 M€).

## → BUDGET TRANSPORTS

### Fonctionnement

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Versement mobilité	58 700	63 200	4 500	7,7%
DGD Transp. Scolaires	2 177	2 178	1	0,0%
Participation historique du budget principal ALM	11 442	11 442	0	0,0%
Nouvelle participation du budget principal ALM	0	8 800	8 800	
Reversement fiscalité et autres	120	129	9	7,5%
Recettes DSP RD Angers	16 000	18 690	2 690	16,8%
<b>Total</b>	<b>88 439</b>	<b>104 439</b>	<b>16 000</b>	<b>18%</b>

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Contribution forfaitaire fonct.	61 500	77 100	15 600	25,4%
Contribution d'équipement	872	1 200	328	37,6%
Restitution de Fiscalité	1 015	1 355	340	33,5%
Fonct. Services / Autres	2 847	2 724	-123	-4,3%
<b>Total</b>	<b>66 234</b>	<b>82 379</b>	<b>16 145</b>	<b>24%</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>22 205</b>	<b>22 060</b>	<b>-145</b>	<b>-1%</b>
Intérêts (Hors ICNE)	6 595	7 868	1 273	19,3%
<b>Epargne brute</b>	<b>15 610</b>	<b>14 192</b>	<b>-1 418</b>	<b>-9%</b>
Capital	13 077	13 967	890	6,8%
<b>Epargne nette</b>	<b>2 533</b>	<b>225</b>	<b>-2 308</b>	<b>-91%</b>

### Investissement

FINANCEMENT	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Epargne nette	2 533	225	-2 308	-91,1%
Remboursement TVA	10 300	5 300	-5 000	-48,5%
Subventions et autres	7 050	9 175	2 125	30,1%
Emprunt provisoire	56 117	23 782	-32 335	-57,6%
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>38 482</b>	<b>-37 518</b>	<b>-49%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Transports URBAINS	6 000	8 289	2 289	38,2%
Tramway	70 000	30 193	-39 807	-56,9%
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>38 482</b>	<b>-37 518</b>	<b>-49%</b>

#### ◆ Exploitation

**Concernant les recettes de fonctionnement**, et compte tenu du contexte économique et sanitaire, la prudence avait conduit la collectivité à inscrire lors du BP 2022 un niveau de versement mobilité de 58,7 M€. L'évolution constante de cette recette, combinée aux estimations de compte administratif 2022 (62 M€), nous amène à ajuster la projection 2023 à 63,2 M€, preuve du dynamisme de l'emploi sur notre territoire.

En matière de recettes liées à la DSP (notamment les recettes voyageurs), une évolution à 18,7 M€ (soit +2,7M€ par rapport au BP 2022) est anticipée. Une fréquentation à la hausse est prévue pour tenir compte de la nouvelle offre de mobilité déployée sur le territoire notamment avec les deux nouvelles lignes de tramway. **Le montant de la participation du budget principal affectée à cette Délégation de Service Public (DSP) transport est par ailleurs projeté en hausse de + 8,8 M€ pour équilibrer ce budget annexe.**

**Concernant les dépenses de fonctionnement**, le projet de BP 2023 prévoit une hausse globale de + 16,1 M€ qui se concentre sur la DSP de transports urbains. Cette forte augmentation de la **contribution forfaitaire** est liée au renforcement du réseau IRIGO avec la mise en service des deux nouvelles lignes de tramway et une offre de bus augmentée en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> couronne. A cela s'ajoute le solde de l'indexation pour l'année 2022 et les surcoûts liés à l'énergie et à la sous-traitance (+ 8,5 M€).

#### ◆ Epargnes et annuités de dette

Avec un montant de 22,1 M€, le niveau d'épargne de gestion baisse légèrement d'1 % (soit - 0,1 M€). Cette évolution, malgré l'importante hausse des dépenses de fonctionnement, est stabilisée grâce à la participation du budget principal (+8,8 M€). Ce niveau d'épargne de gestion permet de financer les annuités de la dette (21,8 M€ y compris les nouveaux emprunts tramway) en hausse de 2,2 M€.

**Les résultats budgétaires 2022 devraient permettre de réduire significativement le montant de l'emprunt d'équilibre positionné en 2023 lors du budget supplémentaire de juin 2023.**

#### ◆ Investissement

Le montant des investissements du budget transport est de 38,5 M€. 30 M€ concernent le paiement de la fin du chantier du tramway. Les 8,5 M€ restant intègrent les dépenses liées à l'achat de matériel roulant (2,9 M€ dont 5M€ pour les 5 bus au biogaz), la dernière phase de renouvellement du système d'exploitation et d'information voyageur pour 2 M€ et un ensemble de travaux liés à la nouvelle offre du réseau 2023 (travaux sur les lignes de bus urbaines et suburbaines, adaptation des dépôts, bornes information voyageur, poteaux d'arrêts, ...).



## → BUDGET AEROPORT

### Fonctionnement

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Participation ALM	700	750	50	7,1%
Autres produits exceptionnels	0	26	26	
Rep. Except. Résultat / Rec. Équilibre	207	0	-207	-100,0%
<b>Total</b>	<b>907</b>	<b>776</b>	<b>-131</b>	<b>-14,4%</b>

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Contrat d'exploitation	493	437	-56	-11,4%
Fonct. Service / Autres	284	227	-57	-20,1%
<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>664</b>	<b>-113</b>	<b>-14,5%</b>
Épargne de gestion	130	112	-18	-13,8%
Intérêts (hors ICNE)	0	0		
Épargne brute	130	112	-18	-13,8%
Capital	0	0		
Épargne nette	130	112	-18	-13,8%

### Investissement

FINANCEMENT	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Épargne nette	130	112	66	50,8%
Recette d'équilibre/ Emprunt	0	43	69	
Subvention d'investissement		15	15	
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>170</b>	<b>135</b>	<b>103,8%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	130	170	40	30,8%
<b>Total</b>	<b>130</b>	<b>170</b>	<b>40</b>	<b>30,8%</b>

Ce budget affiche une diminution de ses dépenses de fonctionnement. Compte tenu des niveaux de résultat anticipé pour 2022, la participation du budget principal au budget annexe aéroport est proposée à 750 k€. Il faut rappeler que cette participation était de 1,22 M€ au début du précédent mandat.

## → BUDGET RESEAUX DE CHALEUR

### Fonctionnement

RECETTES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Produits	1 171	1 530	368	31,4%
dont redevances	968	1 179	211	21,8%
dont produits exceptionnels	0	15	15	
dont reprise sur provision frais financier	0	150	150	
Produits exceptionnels	396	15	-381	-96,2%
<b>Total</b>	<b>1 567</b>	<b>1 554</b>	<b>-13</b>	<b>-0,8%</b>

(en milliers d'Euros)

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Charges à caractère général	175	191	16	9,1%
Dépenses de personnel	127	133	6	4,7%
Divers	110	151	41	37,3%
dont mise en conformité réseau plateau Mayenne	95	130	35	36,8%
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>475</b>	<b>63</b>	<b>15,3%</b>
Épargne de gestion	1 155	1 079	-76	-6,6%
Intérêts (Hors ICNE)	235	471	236	100,4%
Épargne brute	920	608	-312	-33,9%
Capital	550	330	-220	-40,0%
Épargne nette	370	278	-92	-24,9%

### Investissement

FINANCEMENT	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Épargne nette	370	278	-92	-24,9%
Autres recettes	303	280	-23	-7,6%
dont réseau Monplaisir	303	230	-73	-24,1%
dont Rives droite d'Angers	0	50	50	
Recette équilibre / Emprunt	324	327	3	0,9%
<b>Total</b>	<b>997</b>	<b>885</b>	<b>-112</b>	<b>-11,2%</b>

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	Evol. €	%
Dépenses d'équipement	997	885	-112	-11,2%
<b>Total</b>	<b>997</b>	<b>885</b>	<b>-112</b>	<b>-11,2%</b>

**A noter :** Pour faciliter la lecture de BP à BP, le retraitement équilibré des opérations de rachat des réseaux de chaleur des Hauts de Saint Aubin et de Belle-Beille a été opéré. Ces opérations se traduisent par un retraitement des 21,6 M€ de recettes de fonctionnement (droits d'entrée pour le futur contractant) et des 21,6 M€ des dépenses d'investissement (rachat du réseau actuel).

Les charges à caractère général sont en légère hausse, principalement liées à la mise en conformité du réseau plateau Mayenne.

Concernant les dépenses d'investissement, le programme 2023 prévoit des travaux de mise en conformité sur le réseau de chaleur reliant la chaufferie Roseraie au centre technique de l'environnement, ainsi que la mise en conformité de la sous-station Village Anjou. Il est également envisagé une mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du réseau de chaleur de la Roseraie. Sur Monplaisir, les dépenses d'investissement vont porter sur la réalisation des travaux secondaires des 439 logements d'Angers Loire Habitat. A noter également, sur le nouveau réseau Angers Rive Droite, l'achat d'un terrain par ALM pour un montant de 170 K€ qui sera mis à disposition d'Alter déléguataire pour la construction de la chaufferie biomasse/gaz Mayenne 2 avec une mise en service industrielle projetée courant 2025.

## → BUDGET LOTISSEMENT ECONOMIQUE

Le budget Lotissements économiques est un budget spécifique en ce sens qu'il ne comporte aucune écriture réelle en section d'investissement et fait l'objet d'une comptabilité de stock. Ce budget 2023 présente uniquement des inscriptions courantes pour l'entretien des zones en 2022 pour 0,2 M€ équilibrées avec des ventes de terrains à venir pour le même montant.

## → LA DETTE

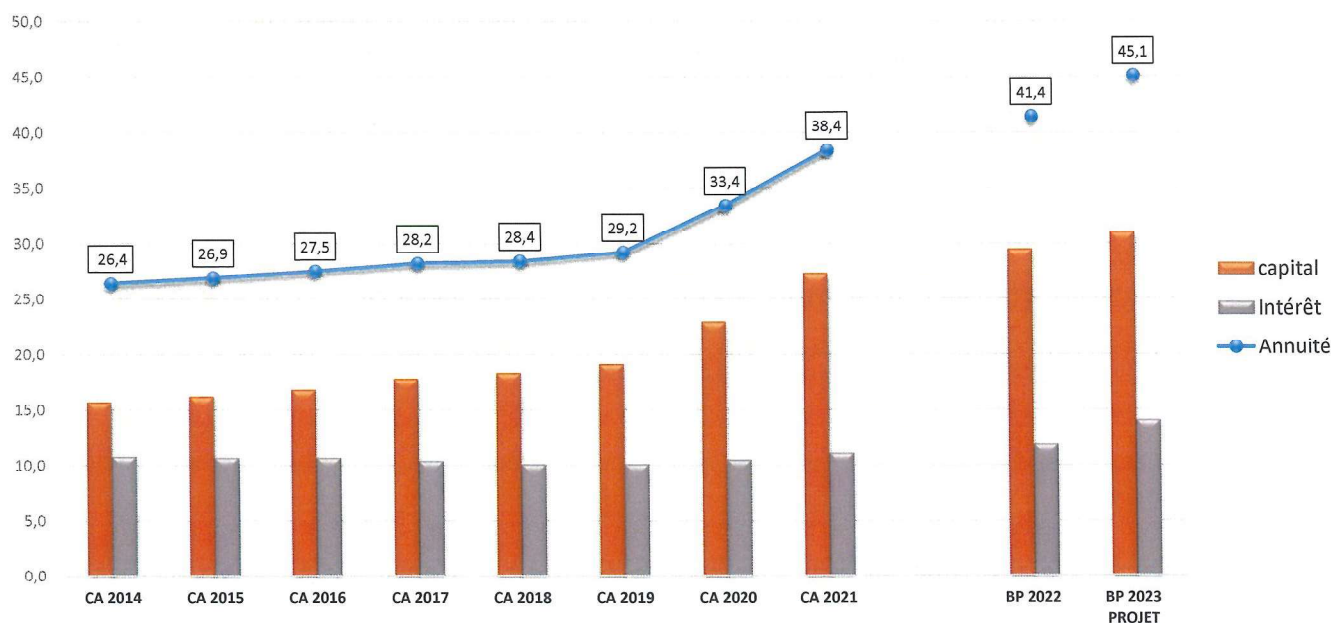
Compte tenu de la production du rapport complet dédié à la dette lors du débat d'orientation budgétaire, les éléments sur cette partie seront plus synthétiques.

### ♦ Montants des emprunts inscrits au BP 2023 et projet de résultats 2022

Le résultat global de clôture 2022 est estimé à environ 54 M€ (financement des restes à réaliser déduit). Ces estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2023. **Il peut d'ores et déjà être précisé que ces bons résultats 2022 permettront de limiter significativement le recours à l'emprunt sur 2023** et de rester sous les 600 M€ en encours projeté à fin 2023.

### ♦ Les annuités

Les annuités de la dette (intérêts financiers et capital) ont faiblement progressé jusqu'en 2019. L'exercice 2020 marque le début d'une évolution programmée à la hausse jusqu'en 2026. Les remboursements en capital des emprunts (+1,4 M€ notamment ceux liés aux nouvelles lignes de tramway) et la hausse des frais financiers (+ 2,3 M€) expliquent principalement cette augmentation prévisionnelle de + 3,7 M€ des annuités de dette entre le BP 2022 et le projet de BP 2023.



A noter : ce graphique présente uniquement les annuités de dette bancaire. Le remboursement des autres dettes (dette liée à l'acquisition des bâtiments économiques en 2008 se terminant fin 2022) pour 0,6 M€ n'est pas intégré.

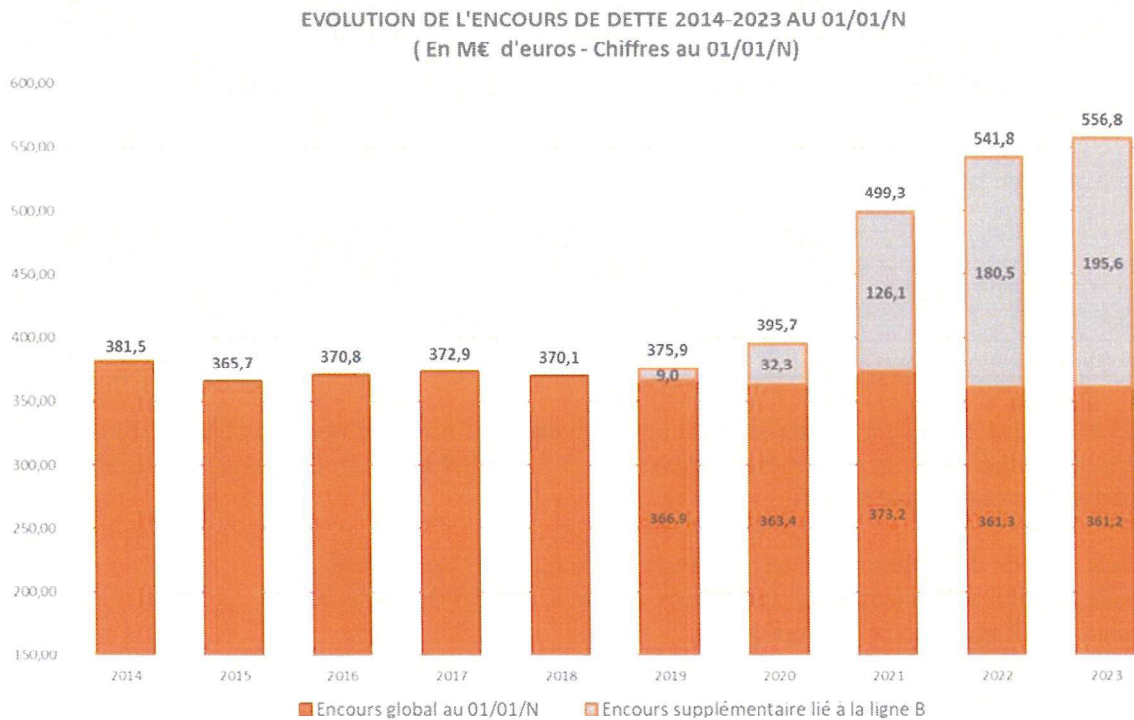
## ♦ L'encours de dette

L'encours de dette au 01/01/2023 atteint 556,8 M€ et progresse de + 15 M€ par rapport à celui du BP 2022. Cette évolution s'explique par des éléments de nature différente :

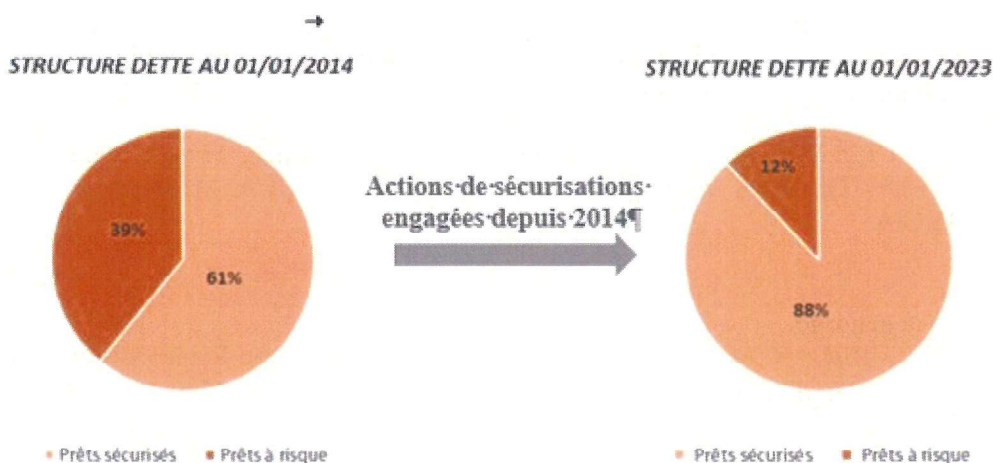
- Une progression de l'encours de dette de + 15 M€ sur le budget annexe transport pour le financement des lignes B et C,
- Une stabilité de la dette pour les autres budgets (désendettement des autres budgets annexes de -10,3 M€ et hausse de l'encours du budget principal +10,3 M€).

Parallèlement à cette projection, la collectivité peut s'appuyer sur des points forts :

- la maîtrise de notre encours de dette hors tramway sur la période 2014-2023 (- 20,3 M€),
- la contractualisation de la très grande majorité des derniers financements tramway à taux fixe avant la récente remontée des taux.



A noter que la sécurisation de la dette structurée se poursuit avec une réduction significative de notre volume de dette à risque qui est passé à 66,5 M€, soit 12 % de l'encours (contre 148 M€ et 39% en 2014).



La présentation de la dette d'ALM a fait l'objet d'un rapport spécifique présenté lors du débat d'orientation budgétaire afin de délivrer une information complète sur le suivi de notre encours de dette et notamment sur le suivi des emprunts "toxiques".

#### ◆ La capacité de désendettement prévisionnelle

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé capacité de désendettement) permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

Pour le **budget principal**, la capacité de désendettement est la suivante :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Stock de dette au 1er janvier N en M€	92,4	87,2	96,7	105,6	121,7	132,3	142,6	164,2	162,6	173
Epargne brute en M€	15,5	16,9	27,2	29,6	34,6	35,7	34,9	29,5	30,4	21,8
Capacité de désendettement en nb d'années	5,2	5,2	3,6	3,6	3,5	3,7	4,1	5,6	5,3	7,9

La présentation en **budget consolidé** se présente comme suit :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Stock de dette au 1er janvier N en M€	381,5	365,7	357,8	356,5	354,4	360,8	381,1	499,3	541,8	556,8
Epargne brute en M€	42,5	45,9	55,4	63,2	72,5	76,8	79,6	71,2	74,1	62,5
Capacité de désendettement en nb d'années	9	8	6,5	5,6	4,9	4,7	4,8	7,0	7,3	8,9

En 2023 et compte tenu du contexte si particulier (niveau de l'inflation notamment), il est programmé une remontée de cet indicateur financier (**respectivement à 7,9 et 8,9 années**). Ce niveau prévisionnel reste **loin du seuil des 12 ans fixé par l'Etat**.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,  
Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 06 mars 2023

### DELIBERE

Adopte le budget pour l'exercice 2023 par chapitre budgétaire tels que présenté en annexe dans les maquettes budgétaires.

#### Amendement au budget principal proposé par M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI et Mme Claire SCHWEITZER relatif au financement d'une étude pré-opérationnelle pour l'accélération des écomobilités sur l'agglomération :

Le conseil rejette à la majorité

Pour : 9, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, M. Jean-François GARCIA.

#### Budget principal :

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 9, M. Yves AUREGAN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Jean-François GARCIA, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Céline VERON.

**Budget annexe transports :**

Le conseil adopte à la majorité

Contre : 8, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, M. Stéphane LEFLOCH.

**Budget annexe eau, budget annexe assainissement, budget annexe déchets, budget annexe aéroport, budget annexe réseaux de chaleur et budget annexe lotissement économique :**

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,  
La première vice-présidente,  
Roselyne BIENVENU

